



Ministère de la Défense

Monsieur le Ministre de la Défense

14, rue Saint Dominique
00450 Armées

Montreuil, le 03 Février 2010.

LET/037/2010/YM/DB

Monsieur le Ministre

Nous vous interpellons à propos d'un sujet évoqué lors du dernier Conseil d'Administration de l'entreprise nationale DCNS, le 14 janvier dernier.

Loin de vouloir dévoiler l'exactitude des débats et documents de ce conseil, les trois administrateurs CGT nous ont alertés sur le projet d'investissement Hermès dont la presse s'est par ailleurs fait déjà l'écho suite à ce Conseil.

Le projet d'investissement commercial HERMES concerne la construction d'un navire armé (OPV) qui servira de modèle d'exposition pour l'export de bâtiments d'une gamme complète de bâtiments de surface de type GOWIND. Or ce bâtiment, développé sur fonds propres, resterait propriété de DCNS qui le mettrait à disposition de la Marine Nationale pour démonstration. Un programme «de visites» dans le Golfe de Guinée est par ailleurs déjà envisagé.

Seuls les élus de la CGT ont soulevé un problème éthique et politique quant à la propriété d'une arme de ce type par une société privée. Aucune réponse n'a été apportée en dehors de vagues propos concernant une étude auprès des services juridiques.

Il a cependant été fait état que DCNS et l'Etat seront liés par une convention de mise à disposition.

D'autre part, DCNS en tant que maître d'œuvre du projet, reste propriétaire de l'OPV, ce qui pour la société ne poserait pas de difficultés. Ainsi dans sa communication, DCNS indique:

«A priori, pas d'obstacle juridique au fait qu'une personne morale de droit privé détienne la propriété d'un navire affecté au service public» et que «la législation relative aux armes et matériels de guerre ne poserait pas d'obstacle à une propriété privée du navire».

Nous émettons plus que des doutes et réticences sur ces affirmations.

Pour la CGT, cette dérive grave de se positionner en détenteur de matériels de guerre pour une société privée n'est pas concevable avec nos visions d'une Défense Nationale et ses prérogatives.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir justifier cette situation et de démontrer la véracité des propos du PDG de l'entreprise qui a de fait retiré ce point à l'ordre du jour du Conseil. Devant, devant les risques financiers dédiés à ce projet, un autre montage financier a été présenté en séance par le PDG et qui lui permet de rester sous son unique approbation.

Vous comprendrez que nous sommes impatients de connaître votre version de cette situation pour examiner, autant que de besoin, les suites à donner à cet épisode troublant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour la Fédération,

Yannick Malenfant
Secrétaire Général de la FNTÉ CGT.